



# BERCHEM – SAINTE - AGATHE

## QUE FAIRE DE SES DECHETS ENCOMBRANTS EN 2017 ?

### FAVORISEZ LE RÉEMPLOI !

Si l'objet est encore utilisable, pensez à la give-box ou appelez une société CARITATIVE (les Petits riens, oxfam, etc)

### DÉCHETTERIES RÉGIONALES

Les deux déchetteries régionales : 1, rue du Rupel (pont Van Praet), et 676, Bld de la 2<sup>ème</sup> Armée britannique sont accessibles (gratuit jusqu'à **3m<sup>3</sup> par jour**):

Dimanche-Lundi	14h00 – 20h00
Mardi-Mercredi	09h00 – 20h00
Jeudi-Vendredi-Samedi	09h00 – 16h00

### Enlèvement déchets encombrants (non liés à l'habitation) À DOMICILE par Bruxelles-propreté

1. Il suffit de prendre un rendez-vous en contactant l'Agence Bruxelles-Propreté au 0800 981 81.
2. vous pouvez aussi vous inscrire au Service Environnement (tél 02 464 04 40) aux campagnes de l'ABP d'enlèvements à dates fixes, au plus tard une semaine avant la date prévue :

2 janvier 2017	3 juillet 2017
6 février 2017	7 août 2017
6 mars 2017	11 septembre 2017
3 avril 2017	2 octobre 2017
8 mai 2017	6 novembre 2017
12 juin 2017	4 décembre 2017

Conditions générales pour l'enlèvement des déchets encombrants à domicile:

- une présence est exigée lors de l'enlèvement d'encombrants à domicile,
- lequel peut avoir lieu de 7h à 14h.
- Par ménage, enlèvement de **3 m<sup>3</sup> d'encombrants gratuit par an**.
- L'enlèvement de chaque m<sup>3</sup> supplémentaire sera facturé **27,23 EUR / m<sup>3</sup>**.

### CAMPAGNES DE CONTENEURS

Uniquement déchets non liés au bâtiment : une porte ou une armoire encastrée sont des déchets de construction ! Des conteneurs seront mis à votre disposition aux dates suivantes :

- Du 20 au 23 mars 2017
- Du 23 au 26 octobre 2017

Entre 9h et 18h :

- lundi : av. de Selliers de Moranville / sentier du Broek ;

- mardi : 'T Hof te Overbeke ;
- mercredi : place du Roi Baudouin et
- jeudi : place de l'Initiative.

*Les campagnes de conteneurs sont réservées aux habitants de Berchem-Sainte-Agathe. La carte d'identité sera dès lors exigée.*

## **DECHETS CHIMIQUES**

*Le conteneur à déchets chimiques est accessible tous les jeudis de 12h30 à 18h30, sauf les jours fériés.*

### **ATTENTION !**

***Débarrassez – vous correctement de vos déchets ! Tout déchet clandestin sera sévèrement puni : PRO JUSTITIA au procureur du Roi et***  
*Taxe – redevance : de € 100,00 à € 200,00 !*

*INFOS : SERVICE ENVIRONNEMENT 02 464 04 40 ou 02 464 04 41*